



USAID | **HAITI**
DU PEUPLE AMERICAIN

**SYSTEME NATIONAL DE GESTION DES RISQUES
ET DES DESASTRES (SNGRD)**

**COMITE COMMUNAL DE GESTION DES RISQUES
ET DES DESASTRES DE ST MARC**

Plan de contingence communal en cas de :

- Fortes pluies et inondations**
- Cyclones et tempêtes tropicales**
- Eboulements ou glissements de terrain**
- Raz de marée / Tsunami**
- Incendie, Tremblement de terre**
- Epidémie**

Mise à jour de septembre 2012

Dieufort Deslorges, Msc
Consultant
Septembre 2012

Sommaire

Comité communal de gestion des risques et des désastres de St Marc

Plan de contingence communal

1. Résumé exécutif

L'élaboration du Plan de contingence de St Marc s'inscrit dans la continuité des initiatives prises par le Comité communal, avec l'appui de la coordination technique du Bas-Artibonite, du Secrétariat permanent de gestion des risques et des désastres et de la Direction de la Protection civile. La présente mise à jour est financée à partir du Projet USAID-WINNER.

1.1. Objectifs généraux du Plan

Le présent Plan vise à atteindre les objectifs généraux suivants :

- Organiser les mécanismes de réponse au niveau de la commune en cas de désastre ;
- Garantir une réponse rapide, coordonnée et efficace à la population sinistrée ;

1.2. Objectifs spécifiques

De manière spécifique, le Plan tend à :

- Préciser le contexte et le cadre d'intervention en cas d'urgence ;
- Déterminer le niveau d'intervention et les actions à entreprendre ;
- Identifier les rôles et responsabilités de chacune des institutions impliquées dans la réponse ;
- Assurer une utilisation optimale et adaptée de l'ensemble des ressources.

1.3. La raison d'être du Plan

Le Plan de contingence communal assure la mise en place d'une stratégie de réponse commune, cohérente et systématique. Il fixe le cadre d'intervention en déterminant, en fonction des risques identifiés à St Marc, les actions et les priorités en termes de préparation et de réponse.

Le Plan fournit également les éléments nécessaires à une réponse coordonnée et appropriée aux conséquences humanitaires des désastres liés aux aléas suivants :

- Fortes pluies provoquant des inondations importantes, des éboulements ou des glissements de terrain ;
- Cyclones et tempêtes tropicales (accompagnées de forts vents et/ou d'inondations) ;
- Epidémie ;
- Incendie, séisme, raz de marée ou tsunami.

Les actions retenues et les mécanismes de coordination, adaptés, peuvent tout aussi bien s'appliquer en cas d'incendie ou de tremblement de terre.

1.4. Structuration

Le Plan est structuré de manière à permettre un usage simple et facile. Il part de l'analyse du contexte de la commune de St Marc, des leçons apprises des dernières contingences, des recommandations et des opportunités. En harmonie avec le contexte, le document présente un scénario de désastre de type modéré. Il traite

ensuite des objectifs de réponse et des actions de préparation. Le plan reprend, dans un autre chapitre, les mécanismes de coordination, de maintenance et de suivi, tout en établissant le cycle de préparation pour la mise en œuvre des activités si le scénario retenu se matérialise. Il fait enfin état du support logistique, administratif et financier nécessaire aux actions de réponse. Le document se termine avec la présentation des annexes les plus importantes.

1.5. Méthodologie de préparation

Le présent document constitue la première mise à jour du Plan élaboré en mai 2011. Il s'inspire de divers documents, comme le précise la notice bibliographique consignée en annexe.

Ce document est le résultat de plusieurs séances de travail, d'un atelier de révision et de mise à jour, d'un atelier de validation et d'autres consultations institutionnelles et individuelles. Les expériences récentes de tous en matière de désastres ont été prises en compte. Le Plan a été consulté et validé par l'ensemble des acteurs opérant au niveau de la commune, notamment le Comité communal, les 15 et 16 novembre 2012. La stratégie de préparation, consultation constante de la Direction de la Protection civile, suppose une validation du niveau central.

Ce Plan est donc le résultat d'un processus dynamique et participatif permanent, de concertation et de réflexion sur la stratégie d'élaboration et les éléments de contenu, en tenant compte de l'évolution des facteurs de vulnérabilité naturels, socio-économiques et politiques de St Marc ainsi que de la multiplicité des acteurs.

1.6. Portée et limites

Les moyens du Comité communal sont encore très limités. Il anticipe des contraintes majeures si le scénario prévu dans le Plan se matérialise. La réalisation des objectifs dépend en très grande partie des actions parallèles de renforcement des capacités devant être menées par le niveau central et par les secteurs d'appui.

2. Analyse du contexte : une commune vulnérable

2.1. Situation géographique et environnementale

St Marc est une commune/arrondissement du département de l'Artibonite dont elle est la 2^e ville. Située à environ 92 km (par la route) au nord-ouest de Port-au-Prince, la capitale d'Haïti, St Marc est bornée au nord par la commune de Grande Saline, au nord-est par Dessalines, à l'est par Verrettes, au sud par l'Arcahaie et à l'ouest par le golfe de la Gonave.

Plus précisément, St Marc se trouve à la latitude 19° 07' nord et à la longitude 72° 42' ouest. Elle a une superficie de 556.56 km² et une population de 300 000 habitants¹. Elle comprend le centre-ville et six sections communales : 1^{ère} Délugé, 2^e Bois Neuf, 3^e Goyavier, 4^e Lalouère, 5^e Bocozelle, 6^e Charrettes.

Par sa position géographique, St Marc est une commune stratégique. Elle donne accès à tous les départements de la partie nord d'Haïti : le haut Artibonite, le Centre, le Nord, le Nord-Ouest et le Nord-Est.

• Une commune côtière sillonnée de rivières

La commune de St Marc, en forme de cuvette, se situe entre le bassin de l'Artibonite et le golfe de la Gonâve (entrée de la baie de St-Marc), face au versant nord de la chaîne des Matheux.

Saint-Marc est traversée par un important réseau de cours d'eau : les rivières Lanzac, Montrouis, Pierre Payen, Délugé dans la 1^{ère} section ; les rivières Lamerc, Canot et la rivière de Freycineau dans la 2^e section ; les rivières Veuve, Tapion, Gilbert et Grande Rivière de St Marc dans la 4^e section ; le fleuve Artibonite, la rivière Latendrie, les canaux Bobine et Passe Rivière à 5^e Bocozelle ; les rivières Banique, Cadieu, Lalute, Kobe et la Petite Rivière de Saint-Marc à 6^e Charrettes. Sans ajouter la trentaine de ravines qui sillonnent la commune. La Grande Rivière de Saint-Marc, elle, naît de la jonction de deux affluents : la rivière Veuve et la rivière Kobe. Les Grande et Petite Rivière influencent également le centre-ville.

Ravines et rivières, non curées et polluées, en cas de fortes pluies, entrent en crues, débordent, provoquent des inondations et causent des pertes en vies humaines, des pertes de bétail, de maisons, de terres arables et accentuent la dégradation du sol...

Les mornes sont fortement déboisés. Mais ils hébergent des arbres fruitiers, des cultures agricoles (pois, maïs, petit mil, patate, banane, café, légumes, arachides...). Ils sont susceptibles de glissements de terrain, d'éboulement, sont à la base de beaucoup d'alluvions et peuvent aggraver les inondations, érosion...

• Une situation environnementale alarmante

L'ampleur et la sévérité des récentes crues et inondations enregistrées à St Marc sont, sans conteste, liées au degré de dégradation de l'environnement et aux changements climatiques. En effet la couverture forestière, de 18% dans les années 1950, est passée à moins de 2% en 2007 selon les données techniques disponibles au CNIGS. Cela signifie que les mornes de St Marc ont subi le rythme d'une érosion accélérée. En plus ils font l'objet de constructions anarchiques et d'exploitation incontrôlée de roches. Les conséquences immédiates sont la diminution des eaux d'infiltration, l'augmentation du ruissellement, l'augmentation de la vulnérabilité à l'érosion par ruissellement, l'appauvrissement des récoltes, la diminution des quantités d'eau stockées pour l'irrigation, des inondations, des glissements de terrain, des éboulements, etc.

¹ Estimations du Comité communal de gestion des risques et des désastres en 2012.

2.2. Zonage et habitat

Le zonage existant, adopté par la mairie de St-Marc fait état de 16 blocs divisés en 85 îlots pour le centre-ville. Les sections communales sont, elles, divisées en habitations et localités.

La tôle et le béton prédominent dans le bâti, suivant qu'on est en ville ou en campagne. Les constructions ne sont généralement pas conformes aux normes ; elles sont donc à risques d'incendie et de séisme, alors que le quart du centre-ville est à hauts risques d'inondation. La zone résidentielle représente 90% du centre-ville, avec un grand nombre de maisons servant également de lieux de commerce. Les sections communales sont caractérisées par de petites agglomérations éparpillées dans les zones agricoles. La commune n'a presque pas d'activités industrielles.

L'agriculture occupe environ 70 % des terres de la commune. Elle est de type pluvial dans les 3^e et 4^e sections et de type irrigué dans les 1^{re}, 2^e, 4^e, 5^e et 6^e sections.

2.3. Eau, énergie, infrastructures et communications

Deux routes importantes desservent la commune : la route nationale no. 1, allant vers le nord comme vers le sud ; la route de Pivert, en cours de réhabilitation, qui débouche sur Pont-Sondé (localité de la 5^e section), avec possibilité d'arriver jusqu'à la commune de Verrettes. St Marc, comme toutes les communes d'Haïti, n'a pas de gares routières.

La ville compte deux ports maritimes : le port de St Marc pouvant accueillir des bateaux de tonnage moyen (environ 8 000 tonnes) ; un port de cabotage nommé Derrière Shell, en mauvais état, servant à l'accostage de petits voiliers. St Marc ne dispose pas d'aéroports, mais d'espaces non aménagés pouvant être utilisés pour l'atterrissage d'hélicoptères. Les services d'eau, d'électricité, de téléphonie et les pompes à essence fonctionnent mais sont à risques.

2.4. Situation socio-économique

Selon les estimations de 2007, 76% de la population haïtienne vit en dessous du seuil de pauvreté, avec moins de 2 US\$ par jour, et 56% vit en dessous du seuil d'extrême pauvreté, avec moins de 1 US\$ par jour. La grande majorité de cette population ne jouit d'aucune sécurité sociale ni de système d'assurance. D'après le classement mondial réalisé à partir de l'indice de développement humain (IDH), Haïti est le pays le moins développé de l'hémisphère occidental. L'indice de croissance fluctue entre 2.0 et 2.2%. La présence du port crée une certaine dynamique qui peut contribuer à réduire la pauvreté.

• Une commune affaiblie par les inondations

Les inondations sont fréquentes à St-Marc, surtout dans la 5^e section, Bocozele, qui est envahie chaque année entre août et octobre, avec des pertes de récoltes graves pour l'économie de la section. La localité Latendrie peut aussi être inondée par moments. La commune a connu des inondations moyennes, notamment le 29 août 2003, en 2007 à Fleurenceau (Centre-ville), le 8 septembre 2009 dans les 1^{ère}, 4^e, 6^e, sections et au centre-ville. Les impacts de ces événements se déclinent en morts, disparus, maisons détruites ou endommagées et des pertes dans le domaine de l'élevage et de l'agriculture.

2.5. Education

L'enseignement primaire, secondaire et professionnel est présent à St Marc. Mais l'enseignement supérieur peine à offrir des ouvertures dans la commune. Donc la grande majorité de bacheliers éprouve de sérieuses difficultés pour poursuivre leurs études. Et comme dans tout le système éducatif haïtien, les curricula ne comportent pas d'unités

pédagogiques relatives à l'identification des risques ni aux mesures à prendre pour s'en protéger. Ecoliers, étudiants, professeurs et professionnels n'ont pas non plus appris à développer une relation harmonieuse avec leur environnement. Aussi participent-ils à l'affaiblissement de leur espace vital.

La perte de mémoire (la fréquence et l'ampleur des menaces sont souvent oubliées au fil des ans), la perception du surnaturel, la résignation (Dieu est bon, il ne permettra pas que telle menace emporte une famille, une localité, une ville entière ; pas de peine sans secours ; personne ne peut échapper au châtime des loas ; le je-m'en-foutisme ; personne ne peut dompter la nature ; on n'y peut rien), la perception des relations avec les autres (pas de buts communs : *chak koukouj klere pou je w*), autant d'idées, de visions, de traditions et de valeurs qui traversent l'éducation et qui portent citoyens, acteurs/décideurs et communautés à négliger les actions/mesures de prévention et de préparation dans leurs prises de décisions.

2.6. Institutions de réponse / secteurs

2.6.1. Des structures sanitaires

Les soins de santé sont fournis par deux hôpitaux (dont un à risque d'inondation), des centres de santé et des dispensaires (ces derniers fonctionnent dans certaines sections communales). Ces structures connaissent cependant les faiblesses inhérentes aux pays sous-développés. Bien que le secteur privé et les ONGs apportent une grande contribution.

Les cas de maladies les plus enregistrées telles la diarrhée, les fièvres (malaria, typhoïde, dingue et autres), le choléra, les infections vaginales, le VIH-sida, la syphilis, etc.

2.6.2. Des installations de secours

De grandes installations comme des cours de travaux publics, des abris (de grandes écoles) pouvant accueillir certaines quantités de gens existent. Des entrepôts de grandes capacités sont également disponibles pour la commune. Des commissariats de police fonctionnent, un service d'incendie est disponible mais très peu équipé. Les bouches d'incendies sont dysfonctionnelles pour la plupart.

2.7. Autres ressources

La commune dispose d'autres ressources dont les suivantes :

2.7.1. Ressources matérielles et logistiques

Cinq compagnies de construction ;

Les ressources logistiques du PAM aux Gonaïves et de la MINUSTAH ;

Les ressources de la Diaspora, des organismes publics au niveau communal et central (MTPTC, PNH, IHSI, MSPP, MICT, DPC, BDS, CRH, Justice, MJSAC, BAC, ODVA, EDH) ;

Bien utilisées ces ressources peuvent être d'un grand support dans les actions de réponse ;

2.7.2. Plans, programmes, projets et services

La commune dispose, par ailleurs, d'un service de planification urbaine, d'un plan d'investissement municipal (PIM, non diffusé), d'arrêtés communaux relatifs à la construction, de programmes d'assurances dont OFATMA, ONA, GSP et Protecta.

2.7.3. Ressources naturelles, touristiques et commerciales

St Marc peut aussi compter sur des ressources naturelles et commerciales comme :

- la bauxite à Goyavier évaluée à 60 millions de dollars des Etats-Unis ; le gypse à Bocozelle et Périse ; du calcaire ; un gisement d'argile à Guiyon ;
- la mer et les plages touristiques ; l'étang Bois-Neuf et ses capacités poissonneuses et touristiques... ;
- deux forts datant de la période des guerres de l'indépendance : le fort Diamant et le fort de Blochaus ;
- un secteur privé actif et utile.

2.7.4. Autres capacités liées à la GRD

Par rapport aux faiblesses constatées aux niveaux sectoriel et institutionnel, la commune dispose d'un certain nombre d'acquis et de potentialités relatives à la GRD sur lesquels ce plan pourra capitaliser :

- Le Comité communal de gestion des risques et des désastres est reconnu au niveau communal comme l'instance chargée de la coordination de la GRD. Il nourrit de bons rapports avec des partenaires locaux, nationaux, internationaux et non gouvernementaux ainsi qu'avec les médias. En plus, il a la capacité de mobiliser des ressources en faveur de la commune ;
- Des mécanismes comme la structure opérationnelle de réponse (Centre d'opérations d'urgence communal (COUC), cinq comités locaux de protection civile) ;
- Des ressources humaines avec une certaine expérience dans le domaine de la GRD et une certaine motivation aux actions de prévention et de réponse ;
- Un certain niveau de sensibilisation à la problématique de la gestion des risques et des désastres dans les communautés et les médias ;
- La possibilité de mobiliser les ressources du secteur privé ;
- La disponibilité de ressources externes mobilisables chez les partenaires suivants : PNUD, UNICEF, OCHA, MINUSTAH, OPS/OMS, OXFAM, Zanmi Lasante, BID, UE, Southcomm, CECI, ACTED, WINNER-USAID...

2.8. Faiblesses institutionnelles et organisationnelles

Le Comité communal, tel qu'il est conçu par le niveau central, repose sur un équilibre entre différents acteurs : représentations du gouvernement au niveau de la commune, autorités locales (mairie et CASEC), société civile, organisations non gouvernementales et population en général. Malgré les efforts de coordination déployés à St Marc, des faiblesses demeurent, notamment:

- la non application des plans, de codes et de règlements ;
- le manque de ressources humaines en quantité et en qualité pour assurer la rotation régulière du personnel en situation d'urgence, ou la mauvaise utilisation de celles disponibles. La mairie manque d'autonomie et de ressources budgétaires pour assurer la protection civile communale ;
- l'inexistence d'installations pour le fonctionnement normal du comité communal et des comités locaux ;
- la faible capacité des institutions à intervenir en plusieurs endroits à la fois ;



SAINT-MARC

Mécanisme de Réponse Rapide



ACTED

0 1.5 3 6 km

1 cm = 2.537 km

LEGENDES

Repères

- ★ Ville
- Localité
- ⚖ Tribunal
- ★ Commissariat
- 🎓 Ecole
- ✝ Eglise

Limites administratives

- 🔴 Limite Saint-Marc
- ⬜ Limite communales
- ⬜ Sections communales

Accès médical

- 🏥 Hôpital/Centre de santé
- 🏥 Centre traitement choléra
- 🏠 Hébergement
- 👶 Orphelinat
- 🔍 Recherche

Accès routes

- Rue artérielle

Hydrographie

- 🌊 canal
- drain
- ravine
- rivière
- 🟩 Lac

Carte des menaces et des vulnérabilités

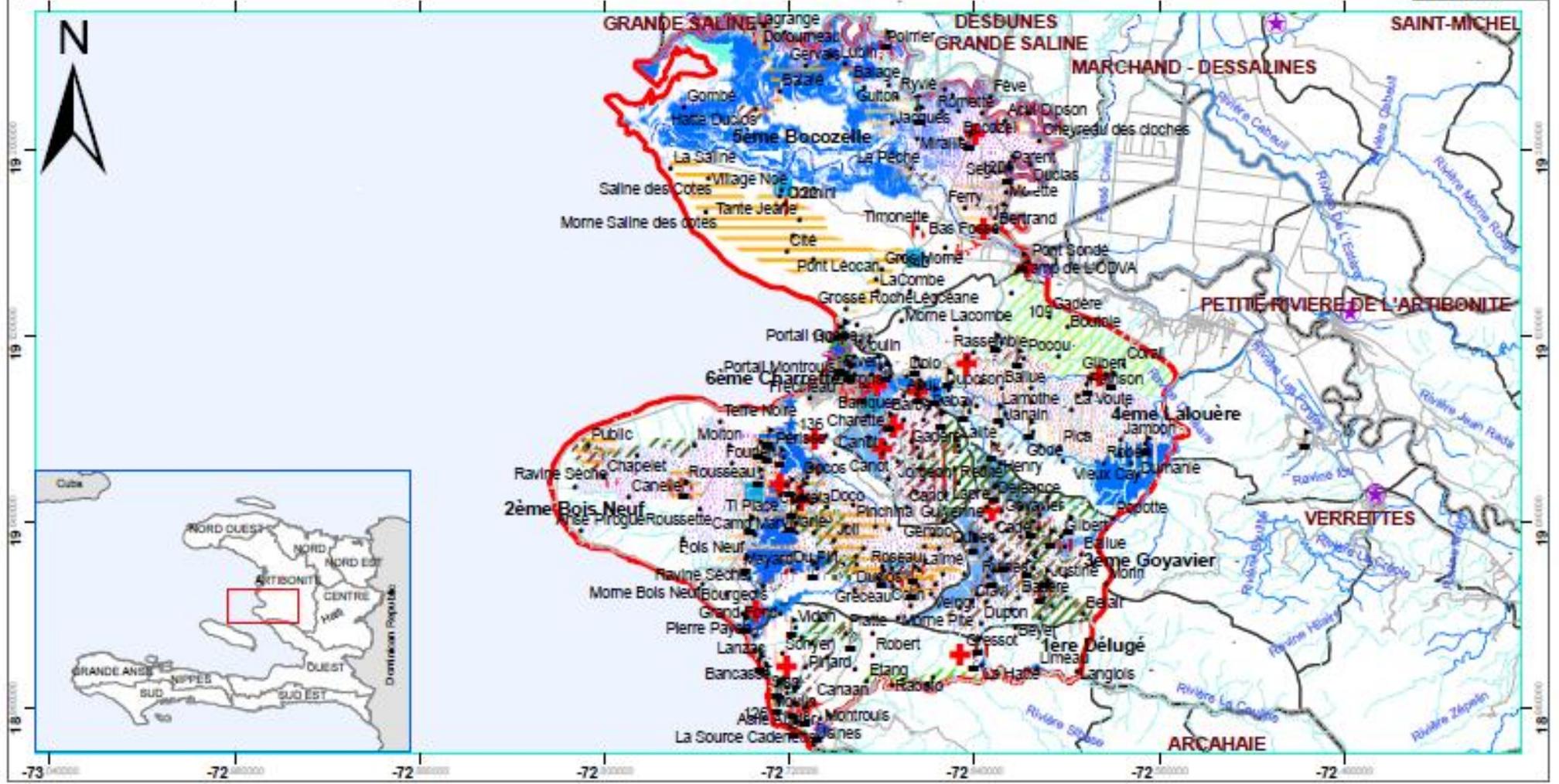
INTENSITE DES RISQUES

Zones Inondables		Vent		Choléra	
🟦 forte	🟦 moyenne	🟦 forte	🟦 moyenne	🟦 forte	🟦 moyenne
🟦 résiduelle	🟦 résiduelle	🟦 forte	🟦 moyenne	🟦 forte	🟦 moyenne
🟦 forte	🟦 moyenne	🟦 forte	🟦 moyenne	🟦 forte	🟦 moyenne
🟦 moyenne	🟦 faible	🟦 forte	🟦 moyenne	🟦 forte	🟦 moyenne
🟦 résiduelle	🟦 résiduelle	🟦 forte	🟦 moyenne	🟦 forte	🟦 moyenne

FRÉQUENCE DES RISQUES

- ↔ très fréquent
- + fréquent
- peu fréquent

Doc Num: RRM-RS-GTM
 Projection/ Lat/Lon
 Datum: WGS 84
 Créée le: 03-Juillet-2012
 Système d'information géographique
 à l'appui des Unités Techniques
 Email: unicef@unicef.org



- le manque de cohésion au sein même du Comité et le problème de leadership au niveau de la coordination du Comité ;
- l'absence de cadre de fonctionnement du Comité (ou des différentes composantes du SNGRD). Les responsabilités, le niveau d'engagement et d'autorité, la répartition du temps de travail des fonctionnaires par rapport aux institutions qu'ils représentent et à la hiérarchie de l'entité, en temps normal comme en temps d'urgence, ne sont pas clairement définis. Le niveau et l'étendue de l'autorité de coordination sur les représentants des institutions, les relations entre ces représentants et leur hiérarchie d'origine ne sont pas non plus établis;
- le manque d'implication des autorités dans les actions de prévention et de préparation ;
- un certain déficit de légitimité et confiance par rapport aux partenaires et à la population (surtout pour manque de suivi des dossiers de réponse) ;
- l'absence d'un plan de gestion des volontaires de la protection civile ;
- l'indisponibilité de ressources financières pour le fonctionnement normal du comité de GRD.

2.9. Menaces et risques

Les événements les plus connus à St Marc sont les accidents de véhicules (et de taxi motos), la sécheresse, les pluies, les inondations (débordement et crues), les épidémies. Les autres grandes menaces doivent toutefois être considérés, telles :

Menaces naturelles		anthropiques	
géotechniques	hydro météorologiques	Actions de l'homme sur l'environnement	
Séisme	Cyclone, tempête tropicale	Pollution (eau, air, sol)	Déversement de substances dangereuses et toxiques
Raz de marée / Tsunami	Fortes pluies, forts vents	Epuisement des réserves d'eau	Résidus organiques, eaux usées, pesticides
Erosion	Débordement et crues, Inondation	Epidémies	Marée noire
Eboulement, glissement de terrain	Sécheresse	Erosion côtière	Manque de contrôle et mauvaise gestion de structures comme :
Affaissement	Incendie spontané	Conflit social	– stations de services – entrepôts de combustible – barrages
			Accidents divers

Le présent plan couvre les menaces suivantes :

- Inondations ;
- Cyclones et tempêtes tropicales (accompagnées de forts vents et/ou de crues) ;
- Fortes pluies provoquant des crues importantes, des éboulements ou des glissements de terrain ;
- Epidémies ;
- Accidents divers, incendie, séisme.

Les trois premières catégories ont une fréquence forte, c'est-à-dire qu'elles peuvent se produire chaque année, surtout entre mai et novembre ; et cela, dans un délai se situant entre 12 et 24 heures de temps. Ces contingences peuvent atteindre une magnitude et une intensité importantes, puisqu'elles sont susceptibles de provoquer de pertes moyennes en vies humaines et d'affecter la commune jusqu'à 50%, tous paramètres (population, habitat, environnement, services, infrastructures, santé...) confondus ; elles peuvent s'étendre à une grande partie de la commune en touchant particulièrement et totalement la 5^e section Bocozelle, la Scierie, Chemin neuf, Bois Coton. En conséquence, les services peuvent être suspendus pour environ une semaine. Une grande inondation peut prendre deux semaines à un mois avant de se dissiper. Autant dire que tous les secteurs sont très vulnérables à ces menaces.

L'épidémie de choléra et le VIH-Sida sont endémiques.

2.10. Expériences, contraintes, leçons apprises et recommandations

2.10.1. Expériences

- L'assistance humanitaire est généralement fournie par les partenaires institutionnels et le secteur privé au cours des inondations de 2003, de 2007 et de 2009.
- Les interventions des autorités en faveur des sinistrés sont très lentes.
- La Direction de la Protection civile centrale est très impliquée dans la gestion des situations d'urgence.
- En matière d'épidémie, la prise en charge des victimes est gratuite ; il y a une meilleure coordination entre les acteurs ; des centres de traitement sont créés et les autorités investissent dans une sensibilisation massive de la population.

2.10.2. Contraintes

- Eloignement et inaccessibilité de certaines localités par rapport au centre-ville ;
- Enclavement de certains foyers en cas d'épidémie ;
- Manque de communication et de coordination entre les acteurs ;
- Insuffisance des ressources humaines, matérielles, logistiques et financières ;
- Retards dans l'acquisition de fonds ;
- Manque de soutien des décideurs ;
- Insécurité.

2.10.3. Leçons apprises

- L'amélioration du suivi météorologique, la diffusion de l'alerte et l'implication effective des autorités locales dans la prise de décision ont un impact positif sur la gestion en général des phases d'alerte et des évacuations. Les spots diffusés par les médias ont entraîné une réaction positive de la population par rapport aux décisions d'évacuation.
- L'insuffisance des ressources humaines (qualifiées) et financières pour la conduite des évaluations et le manque d'évaluations sectorielles constituent des faiblesses importantes ;

- L'amélioration de la coordination entre les différentes structures (autorités centrales, comité départemental et comité communal) peut grandement faciliter la gestion des urgences. Cependant, la trop faible intégration/participation des ministères et de certaines institutions clé persistent encore, en dépit des efforts.
- Les capacités de réponse communales restent encore faibles, malgré les efforts d'amélioration et de renforcement.
- Un comité communal qui n'a pas assez de ressources et qui ne travaille pas en permanence risque d'être démotivé et démobilisé.
- Les frictions dans la hiérarchie d'un comité communal constituent un facteur de démotivation et de démobilisation.
- La bonne relation entre les ONG et les structures de protection civile facilite l'exécution des actions.

2.10.4. Recommandations

- Le renforcement des comités communaux et locaux de gestion des risques et des désastres, responsables de la coordination au niveau décentralisé, doit continuer, avec des activités de formation et la fourniture d'équipements.
- Le renforcement des institutions composant les comités communaux et locaux doit continuer. Et le développement de services d'urgence au niveau local doit être une priorité.
- La nomination d'un coordonnateur technique en support au maire pour les actions de gestion des risques et des désastres.
- L'augmentation des fonds prépositionnés par le gouvernement en région, ainsi que la simplification de l'allocation des fonds d'urgence aux communes doivent être envisagées. Le gouvernement doit également renforcer le prépositionnement de matériel et d'équipements d'urgence en région.
- Concernant les plans de préparation et de réponse, les secteurs et les institutions doivent travailler étroitement à la révision de leurs plans respectifs, à la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et à l'élaboration de plans sectoriels conjoints.

3. Scénarios et hypothèses de planification/réponse

Type d'Aléas		Fortes pluies, crues, inondation	Cyclone/Tempête	Tsunami/Raz-de-marée	Choléra (Epidémie)	Accidents, incendie
Probabilité d'occurrence / Fréquence		Forte	Forte	Faible	Endémique	Forte
Sévérité de l'impact		Importante	Importante	Catastrophique	Importante	Limitée
Localisation / Extension		5 ^e Bocozelle, la Scierie, Chemin neuf, Bois Coton / Centre-ville, Blockaus	Toute la Commune	Ville, 1 ^{re} , 2 ^e , 5 ^e Section, une partie de la 4 ^e et de la 6 ^e section	Toute la Commune	La Commune
Personnes affectées	Morts	10	10	ND	100	10
	Blessés	50	50	ND	NA	30
	Disparus	10	5	ND	NA	
	Affectés	50 000	50 000	ND	200	50
Durée probable de la phase d'urgence		8 jours	8 jours	8 jours	Endémique	1 à 8 jours
Menaces secondaires		Incendies, épidémies, traumatismes, famine, risques de maladies de la peau, de diarrhée et d'autres pathologies, comme la grippe, infections vaginales, tétanos, diphtérie, typhoïde, hépatite A, rage, charbon ;			NA	
Impacts sur les moyens de subsistance et secteurs spécifiques						
Habitat et relief		<ul style="list-style-type: none"> - Environ 1 000 maisons affectées, dont 500 sérieusement et 200 détruites; - 9 églises, 3 édifices publics, 1 hôpital affectés ; - Vêtements, literie, ustensiles emportés ou sérieusement abîmés; - Eboulement, glissement de terrain, dégradation de l'environnement ; 		ND	NA	
Agriculture		<ul style="list-style-type: none"> - Systèmes d'irrigation endommagés ; pertes agricoles estimées à 100 millions 		ND	<ul style="list-style-type: none"> - Diminution du rendement 	ND

Type d'Aléas	Fortes pluies, crues, inondation	Cyclone/Tempête	Tsunami/Raz-de-marée	Choléra (Epidémie)	Accidents, incendie
	<ul style="list-style-type: none"> de gourdes – 10 mille ha de terres inondées, 50% des cultures dévastées ; – Pertes de bétail, de volaille ; – Pertes d'outils : houes, machettes, pioches, serpettes et râteaux 			<ul style="list-style-type: none"> agricole (diminution des bras valides) – Méfiance par rapport aux légumes ; – Stigmatisation 	
Infrastructures de services et de communication	<ul style="list-style-type: none"> – Environ 15 km de routes/rues détruites ou endommagées, dalots affectés, 3 ponts endommagés ; – Envasement des rues et des propriétés sur une hauteur d'au moins 15 cm ; – Réseau hydraulique endommagé ; – Rupture de l'alimentation en eau potable ; 			NA	
Santé et installations sanitaires	<ul style="list-style-type: none"> – Centres hospitaliers inondés ; – Manque de médicaments de base ; 			<ul style="list-style-type: none"> – Centres hospitaliers débordés ; 	<ul style="list-style-type: none"> – Centres hospitaliers endommagés ;
Energie et communications	<ul style="list-style-type: none"> – Réseaux de télécommunications muets ; – Rupture de l'électricité ; 			NA	NA
Ecoles, églises et autres édifices	<ul style="list-style-type: none"> – Bâtiments inondés ; – Matériels et archives à 30% emportés ou détériorés par les eaux ; – 15 écoles de la commune, qui regroupent quelques 7 mille élèves, sont complètement détruites ou endommagées, nécessitent une réhabilitation légère (nettoyage, désinfection, peinture et achat de matériel scolaire) ; 			NA	<ul style="list-style-type: none"> – Une école incendiée
Autres impacts	<ul style="list-style-type: none"> – Pertes dans le secteur économique et décapitalisation ; – Rareté des aliments de première nécessité, flambée des prix ; – Déplacement de 5 000 familles ; – Problèmes de sécurité divers (pillage, affrontements) ; 			Contamination de l'habitat et des centres médicaux de référence	<ul style="list-style-type: none"> – Pertes dans le secteur économiques et décapitalisation ; – Problèmes de

Type d'Aléas	Fortes pluies, crues, inondation	Cyclone/Tempête	Tsunami/Raz-de-marée	Choléra (Epidémie)	Accidents, incendie
					sécurité divers (pillage, affrontements) ;
Besoins prioritaires	<ul style="list-style-type: none"> - Eau potable, abris, Vivres (riz, sucre....) ; non vivres (matelas, couvertures, moustiquaire imprégnée...), médicaments, kits sanitaires, vêtements, fournitures scolaires, jouets, protection des populations ; - Ressources de santé : médecins, infirmières, psychologues... 			<ul style="list-style-type: none"> - Logistique ; - Médicaments, Vivres, - Eau potable, assainissement 	ND
Indicateurs d'alerte précoce	<ul style="list-style-type: none"> - Informations du Centre national de météorologie (CNM) ; - Bulletin d'alerte météo spéciale ; - Prévision saisonnière ; - Bulletin d'alerte au tsunami ; - Déboisement ; - Informations de la direction de la Protection Civile (DPC) 			<ul style="list-style-type: none"> - Insalubrité croissante ; - Pluies et inondations. 	
Facteurs déclencheurs ou aggravants	<ul style="list-style-type: none"> - Fortes précipitations pendant plusieurs heures ; - Urbanisation anarchique ; - Sols érodés ; - Obstruction des canaux d'évacuation par les ordures ménagères ; - Ensablement des lits de fleuves et de rivières ; - Séisme en cas de tsunami 			<ul style="list-style-type: none"> - Non respect des règles élémentaires d'hygiène et d'assainissement, - Absence et insuffisance d'ouvrage d'assainissement ; - Mauvaise pratique d'hygiène ; - Méconnaissance des modes de transmission de la maladie. 	<ul style="list-style-type: none"> - Non respect des normes de construction ; - Négligences diverses ; - Mauvaise gestion des dépôts de combustibles ; - Indisponibilité de services d'incendies.

4. Objectifs et stratégies de réponse (capacité)

Scénario	– Objectifs	Stratégie de réponse	Actions de préparation
Populations touchées, conséquences humanitaires et besoins	<ul style="list-style-type: none"> - Evacuer 50 000 personnes pour au moins 3 jours ; - Héberger, nourrir et vêtir 2 000 personnes pendant environ 4 semaines ; - Fournir un appui psychosocial à 10 % des victimes ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser une évacuation volontaire ; - Utiliser les canots, bateaux et les véhicules de la commune pour évacuer les populations à risques ; - Loger 1 000 sans abris dans des centres d'hébergement ; - Distribuer des plats chauds et des biscuits énergétiques pendant la première semaine ; - Distribuer des aliments non cuits et des kits de cuisine pendant la 2e semaine ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Protocoles d'accords avec les propriétaires et conducteurs d'autobus et de voiliers ; - Diffusion de la liste des abris ; - Mobilisation de 100 tentes familiales et la quantité de toilettes portables correspondantes ; - Préparation d'entrepôts ; - Prépositionnement de stocks d'aliments, de kits et de matériels.
Menaces secondaires	<ul style="list-style-type: none"> - Assainir la ville ; - Minimiser les risques d'épidémie et de famine ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Voir Population / Santé et installations sanitaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Voir santé et installations sanitaires ;
Infrastructures de services et de communication	<ul style="list-style-type: none"> - Créer des voies d'accès ; - Nettoyer les rues boueuses ; - Rétablir les infrastructures atteintes ; - Alimenter la population en eau potable ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser le matériel lourd des TPTC et de l'ODVA ; - Distribution massive d'eau (20 points de distribution) au cours de la première semaine (camions citernes des TPTC, camions citernes disponibles dans la commune) ; - Réparation du réseau hydraulique à partir de la fin du 1^e mois ; - Installation de bladders 	<ul style="list-style-type: none"> - Inventorier le matériel disponible ; - Inventorier les camions disponibles ; - Protocole d'accord avec les propriétaires de camions citernes, les compagnies d'eau traitée et SESAM ; - Inventaire et prépositionnement du matériel nécessaire à la réhabilitation des puits et du réseau hydraulique ; - Prépositionnement d'eau potable ;
Infrastructures agricoles	<ul style="list-style-type: none"> - Entreprendre, à partir du 2^e mois, les travaux de réhabilitation des systèmes d'irrigation (déblayage, nettoyage, réparations électriques) ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser les ressources existantes au niveau des TPTC, de l'ODVA et de WINNER. 	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenance et entretien des tracteurs et outillage agricoles ; - Prépositionnement de semences ; - Mobilisation et prépositionnement

Scénario	– Objectifs	Stratégie de réponse	Actions de préparation
	<ul style="list-style-type: none"> - Entreprendre, à partir du 2^e mois, la réhabilitation de 10 000 ha de terres pour la saison d'hiver ; - Fourniture de semences (haricots, céréales, etc.); - Appui financier au secteur agricole ; 		de ressources pour le secteur agricole.
Santé et Installations sanitaires	<ul style="list-style-type: none"> – Prendre en charge les 50 blessés ; – Fournir des soins de santé aux familles affectées ; – Réduire les risques d'épidémie et de famine ; 	<ul style="list-style-type: none"> – Mobiliser des moyens de transport ; – Installer des postes de soins dans des zones sûres en cas d'épidémie ; – Prépositionner des kits de santé ; – Conduire une campagne de vaccination, de sensibilisation, de surveillance épidémiologique ; – Distribuer des médicaments et du matériel de traitement d'eau ; – Nettoyer, désinfecter la ville et faire la fumigation progressive (dans centres hospitaliers, routes, maisons et latrines) ; – Recherche, traitement et enterrement de cadavres d'humains et d'animaux ; – Mobiliser des officiers sanitaires ; 	<ul style="list-style-type: none"> – Revoir avec le secteur Santé les paramètres de la prise en charge des victimes ; – Constituer un stock de médicaments essentiels et de kits d'urgence ; – Constituer des stocks de nourriture et d'eau ; – Formation et simulation en gestion d'afflux de victimes ;
Energie et communications	<ul style="list-style-type: none"> – Utiliser un système de communication de support dans les premières 24 heures ; – Utiliser des groupes électrogènes de support dans les institutions de réponse ((santé, presse et communication, services publics, centre de coordination); – Rétablir l'électricité et les lignes téléphoniques au cours de la première semaine ; 	<ul style="list-style-type: none"> – Disposer d'un système de communication de support (CRH) ; – Mobiliser les techniciens qualifiés et concernés avec le matériel nécessaire ; 	<ul style="list-style-type: none"> – Protocoles d'accord avec les fournisseurs de services sur place ; – Mobiliser et prépositionner des groupes électrogènes alternatifs ; – Stocker du matériel de rechange dans des zones non inondables ; – Stocker du carburant pour le fonctionnement des groupes électrogènes ;
Ecoles, églises et autres édifices	<ul style="list-style-type: none"> – Aider au nettoyage des bâtiments affectés ; – Aider à la réhabilitation des 	<ul style="list-style-type: none"> – Mobiliser le matériel lourd des TPTC ; – Programme <i>Cash for work</i> pour le nettoyage et la réhabilitation ; 	<ul style="list-style-type: none"> – Négocier des programmes <i>Cash for work</i> avec les ONG sur place ; – Négocier des programmes de

Scénario	– Objectifs	Stratégie de réponse	Actions de préparation
	<ul style="list-style-type: none"> – bâtiments endommagés ; – Appuyer les enseignants ; – Aider à l'acquisition de matériels scolaires en vue de faciliter la reprise des activités scolaires et ecclésiastiques au niveau de 60% des bâtiments affectés ;	<ul style="list-style-type: none"> – Distribution ou financement de matériels scolaires ; – Appui financier aux enseignants ; 	<ul style="list-style-type: none"> – réhabilitation d'écoles et d'acquisition de matériels avec les partenaires concernés ; – Prépositionnement de tentes ; – Prépositionnement de matériels scolaires ;
Institutions de service (PNH, DGI...)	<ul style="list-style-type: none"> – Aider au nettoyage des bâtiments affectés ; – Aider à la réhabilitation des bâtiments endommagés ; afin de les rendre opérationnels ; 	<ul style="list-style-type: none"> – Mobiliser le matériel lourd et les équipements légers des TPTC ; – Programme <i>Cash for work</i> pour le nettoyage et la réhabilitation ; 	<ul style="list-style-type: none"> – Négocier des programmes <i>Cash for work</i> avec les ONG sur place ;
Habitat et relief	<ul style="list-style-type: none"> – Distribuer vêtements secs, matelas, couvertures, ustensiles de cuisine ; – Aider à la réparation de maisons endommagées et à la reconstruction de maisons détruites ; 	<ul style="list-style-type: none"> – Subventionner directement les habitants victimes dans la réhabilitation de leurs maisons ; – Distribution de matériau de construction ; 	<ul style="list-style-type: none"> – Subventions et distribution à négocier en fonction des disponibilités ; – Collecte et prépositionnement de vêtements, de kits de secours, d'articles de literie et d'ustensiles ;
Autres impacts	<ul style="list-style-type: none"> – Aider à la réhabilitation des petits commerçants et agriculteurs touchés ; – Renforcement de la sécurité dans la commune (convois, entrepôts, points de distribution, personnel...); 	<ul style="list-style-type: none"> – Subventionner directement les petits commerçants et agriculteurs touchés ; – Collaborer avec la PNH pour la prévention des problèmes d'insécurité ; – Renforcer les capacités de la PNH et de la MINUSTAH en ressources humaines, matérielles et logistiques ; 	<ul style="list-style-type: none"> – Négocier des programmes de subventions avec les ONG locales ; – Plans de sécurité à développer et à placer en annexe au plan de contingence ;

5. Cadre de coordination de la réponse

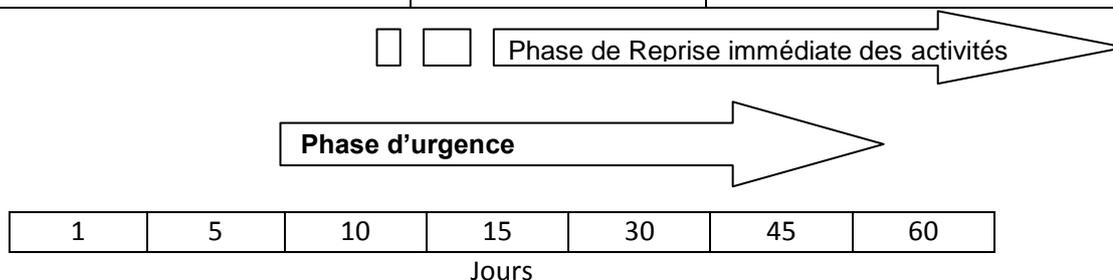
5.1. Activation du plan

Le Plan de contingence est automatiquement activé et entre en application en cas d'alerte des services officiels du gouvernement, des services techniques communaux ou en cas de désastre inattendu. Son activation correspond à celle du Centre d'opérations d'urgence communal (COUC) suivant l'organigramme établi et la planification entendue. Le Maire, l'un des maires adjoints ou la personne désignée suivant l'organigramme est censé donner le signal de l'activation. Mais avec ou sans signal, en cas de danger imminent ou de désastre inattendu, les membres du COUC se rapportent sans délais au local désigné pour commencer les opérations.

L'action du Plan s'arrête à la fin de la situation d'urgence où il est désactivé formellement par la personne en charge de la gestion de l'urgence. A sa désactivation, les plans de relèvement et de réhabilitation sectoriels entrent en œuvre sous la coordination du Comité communal de gestion des risques et des désastres.

Le Plan communal de contingence comprend trois phases : (1) l'alerte ; (2) la phase d'urgence qui comprend (a) l'évacuation des personnes et (b) la prise en charge des personnes dans les abris provisoires ou qui sont dans le besoin (c) la reprise des services de base ; (3) la reprise immédiate des activités.

Les phases de la contingence	Durée	Responsabilités
Alerte	Variable	CNM, DPC, CDGRD, Mairie, PNH, CRH, SEMANAH
Phase d'urgence	1^{er} -15^e jour	
Evacuation des victimes ou potentiels victimes	2-3 jours	Mairie, PNH, MTPTC, CRH, MINUSTAH, OCHA, MEF (Dignité)
Prise en charge des personnes sinistrées (offre de services de base)	15 jours	Mairie, COUC, ONG, MINUSTAH, PAM
Remise en fonctionnement des services de base	15 jours	Mairie, MTPTC, MARNDR, MSPP, ONG, ODVA
Phase de reprise des activités	5^e – 60^e jour	
Retour des personnes dans leur famille	5 ^e -20 ^e jour	Mairie, PNH, MTPTC, CRH, MINUSTAH, ONG
Investissements minimaux sectoriels facilitant la reprise	10 ^e -60 ^e jour	Ministères sectoriels, et ONG
Mise en place des activités préparatoires au relèvement précoce	45 ^e jour-fin phase de contingence	Ministères sectoriels et ONG



Au cas où l'ampleur du désastre dépasse les capacités du COU communal, ce dernier se rapporte à l'organigramme de la réponse du Système national de gestion des risques et des désastres (SNGRD) et suit les instructions du niveau hiérarchique en charge.

5.2. Système de commandement

Le COUC est l'unique instance de commandement au moment de la mise en œuvre du Plan de contingence. Il est composé des représentants des institutions faisant partie du Comité communal de gestion des risques et des désastres. Il est dirigé par le Maire principal en personne. En son absence, l'un des maires adjoints prend la commande. En l'absence des maires adjoints, le responsable de la Croix-Rouge haïtienne au niveau communal assure la direction du COUC. En l'absence de ce dernier, le représentant de la Société civile (Chambre de commerce) au Comité de GRD de la commune prend la relève.

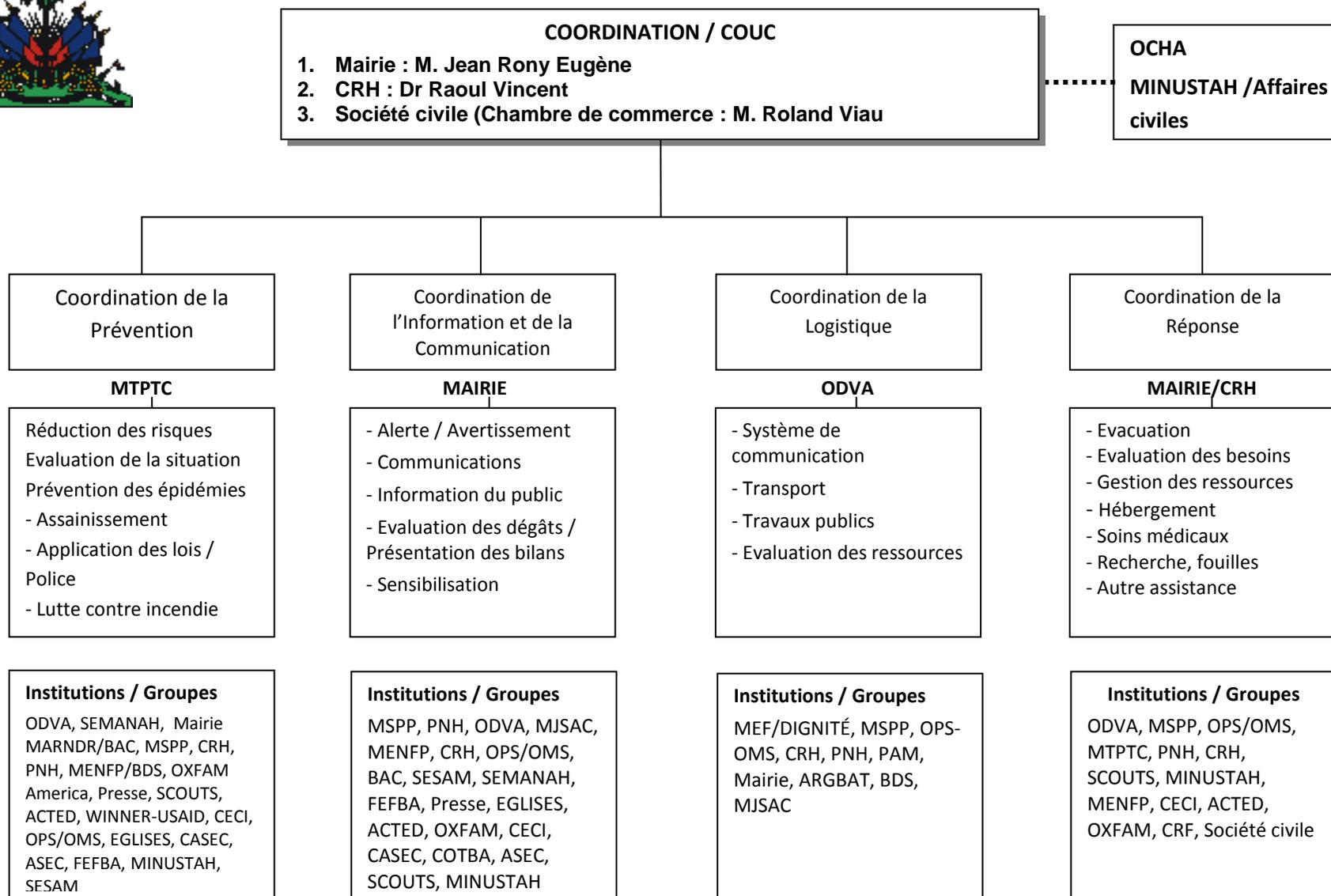
Le COUC comprend une Direction Technique (DTCOU) et des aires d'opérations. Il siège au local choisi d'après les procédures et modalités d'intervention. Le COUC coordonne les actions de toutes les institutions impliquées dans la réponse et assure le suivi ainsi que le contrôle des opérations. Le Manuel de fonctionnement du COUC définit sa structure et les fonctions des entités qui le composent (Voir Annexes).

Le COUC est composé de 4 divisions différentes subdivisées à leur tour en sections, ayant un caractère fonctionnel et non hiérarchique :

- 1- **Traitement de Données :** Toutes les données et informations en relation avec l'évènement arrivent à cette division. C'est ici que se fait la collecte, le traitement et la diffusion des informations, et la coordination de la planification des opérations.
- 2- **Opérations :** La coordination et le suivi des opérations de réponse se font à ce niveau. Elle se divise en 4 sections :
 - a. Services d'urgence. Cette instance assure la coordination des opérations de recherche, de sauvetage, de prise en charge de la population sinistrée, de contrôle des incendies, de sécurité et d'assistance pré hospitalière.
 - b. Infrastructure et services publics. Ce service assure la coordination des opérations pour l'infrastructure et les services publics (eau, énergie, transport et communications) affectés.
 - c. Logistique et assistance à la population. Cette entité assure la planification, la coordination et l'administration de l'assistance humanitaire (nationale et/ou internationale).
 - d. Services de santé. Ces services identifient et priorisent les problèmes de santé et d'assainissement de base et conduisent les opérations de ce secteur.
- 3- **Assistance humanitaire externe.** Cette division gère l'assistance humanitaire externe à la commune, les requêtes d'assistance externe, l'analyse et le suivi d'offres d'aide externe et la coordination pour l'envoi et l'arrivée de cette assistance à la commune. Elle travaille en étroite collaboration avec le Comité départemental et les représentants des organismes non gouvernementaux opérant dans la commune.
- 4- **Information publique.** Ce service assure la diffusion des informations et consignes de sécurité à la population en général.

Figure 1.- Organisation du Comité communal

**COMITE COMMUNAL DE GESTION DES RISQUES ET DES DESASTRES DE ST MARC
ORGANIGRAMME 2012**



5.3. Procédures et modalités d'intervention

1.- Qui prend charge en cas d'urgence ?

Institution	Personne				
Mairie	Jean Rony Eugène				

Ou, en absence du Maire:

Institution	Personne				
CRH	Dr Raoul Vincent				

Ou en absence de la CRH

Institution	Personne				
Chambre de commerce	Roland Viau				

2.- En cas d'urgence, le COU se réunit, composé des personnalités suivantes :

Institution	Personne				
Mairie	Jean Rony Eugène				
CRH/MSPP	Dr Raoul Vincent				
Chambre de commerce	Roland Viau				
BAC	Barthelmy Joseph Eddy				
MTPTC	Homère Mercure				
ODVA	Kenel Francisque				
PNH	Sem Calixte				
SESAM	Jean Claude Nicolas				
BDS	Edson Vernet				
SEMANAH	Yvon Pierre				
Société civile	Julien Arthur				
COJBA	Tinéus Nérius				
Eglise	St Jean Bien-Aimé				

Les autres membres du Comité sont en appui au COUC.

Le responsable de logistique du Comité est en appui au COUC.

3- Le COU Communal de Saint-Marc se réunit à l'adresse ci-dessous :

Institution			Personne contact	
Mairie			Jean Rony Eugène	

Ou, si le local de la Mairie est affecté, au :

Institution			Personne contact	
UCS			Dr Raoul Vincent	

Ou, si le local de l'UCS est affecté, au :

Institution			Personne contact	
COUC			Jean Rony Eugène	

4.- Le COU avertit les personnalités suivantes :

Institution	Personne				
CT-Bas Artibonite	Mathieu Luckecy				
Délégation	Jean Michel Auguste				
DPC	Marie Alta Jn- Baptiste / Abel Nazaire				

Les personnalités ci-après prennent la charge d'avertir :

Personnes	Personnalité à avertir
Gisemonde Pierre Gilles	Mathieu Luckecy
Maire Jean Rony Eugène	Mme Alta Jean Baptiste, Abel Nazaire, Délégué départemental

Avec les moyens suivants : Cellulaires, Internet (e-mail), radiocommunications

Ces mêmes moyens servent à maintenir le contact avec les personnalités susmentionnées.

5. Le COUC entreprend les actions suivantes :

	Fonctions	Actions correspondantes	Institution leader	Institutions d'appui	Ressources disponibles
I.	Information et planification	<ul style="list-style-type: none"> - Collecte, analyse, traitement et diffusion des informations afin de faciliter les activités d'assistance, la planification et la prise de décisions ; - Diffusion de l'information au public et aux médias. 	Mairie	IHSI, MSPP, PNH, MENFP, CRH, Presse, ONG, JUSTICE, MARNDR, MTPTC, EDH, MJSAC, SEMANAH, ODVA, SESAM	Ressources humaines (dont 50 brigadiers), matérielles et financières ; Presse 30 mégaphones 2 radio communications, 6 lignes cellulaires
II.	Travaux publics, transports et communications	<ul style="list-style-type: none"> - Réparation d'urgence des canalisations d'eau ; - Remise en état des infrastructures de transport ; - Remise en état des télécommunications ; - Distribution d'eau ; - Octroi d'énergie (groupes électrogènes) pour répondre aux besoins des actions de sauvetage et de survie, de réduction des dégâts et aux activités de reconstruction 	MTPTC ODVA	MAIRIE, MSPP, PNH, JUSTICE, PAM, ONG, SESAM, EDH	Ressources matérielles disponibles (sauf carburant)
III.	Protection de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêter ou réduire les effets néfastes des catastrophes et des urgences sur l'environnement 	Mairie BAC/ODVA	CCPC, MSPP, PNH, MTPTC, JUSTICE, ONG, SESAM, SEMANAH	Non spécifié
IV.	Dons et services bénévoles	<ul style="list-style-type: none"> - Gérer et contrôler les dons de biens et de services 	Mairie	MENFP, ONG, CRH, Scouts d'Haïti, JA, JEM, MSPP, Société civile, MJSAC	Ressources humaines (dont 50 brigadiers), ressources matérielles et logistiques de la population
V.	Sécurité, recherches et sauvetage, évacuation et lutte contre les incendies	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien de l'ordre, sécurité, sauvetage et secours 	Justice/PNH Mairie	MINUSTAH, JA, MTPTC, CRH, Scouts d'Haïti, BDS	Une quinzaine de personnes formées, 1 camion incendie fonctionnel
VI.	Services aux populations	<ul style="list-style-type: none"> - Services de soins de masse (abris, alimentation et premiers soins) ; - Identifier, assurer et organiser le transport de l'aide alimentaire ; 	Maire, CRH	CCPC, MSPP, PNH, PAM, MENFP, JEM, MINUSTAH, ONG, SESAM, JA, MJSAC, Scouts d'Haïti	Entrepôts, autobus et camions mobilisables, 2 ambulances, 10 abris provisoires, effectif PNH
VII.	Services de santé	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluation des besoins ; - Contrôle de vecteurs et surveillance sanitaire - Personnel médical ; - Fournitures et équipements sanitaires et médicaux ; - Évacuation des patients ; - Soins de santé ; 	MSPP/UCS	Mairie, CUPC, MARNDR, CRH, ONG, DSA, SESAM	1 grande hôpital public (30 lits pr l'urgence), 15 centres de santé et dispensaires, des civières, personnel médical (40

	Fonctions	Actions correspondantes	Institution leader	Institutions d'appui	Ressources disponibles
		<ul style="list-style-type: none"> - Informations de santé publique; - Identification des victimes et des services mortuaires ; - Services vétérinaires ; - Eau potable et assainissement ; 			médecins, 150 infirmières, 40 agents de santé), sacs mortuaires en quantité suffisante, 2 systèmes de traitement d'eau (1 fixe, 1 mobile), chaises roulantes en quantité.
VIII.	Reconstruction et Réhabilitation	- Programmes, appui et services techniques post-désastre destinés aux personnes, familles, entreprises et structures locales pour se remettre des effets d'une catastrophe	MTPTC MARNDR	MAIRIE, ONG, ODVA, SESAM, Firmes locales	Non précisées
IX.	Appui logistique	<ul style="list-style-type: none"> - Support opérationnel (secours, installations, matériel, fournitures de bureau, télécommunications; - Services de sous-traitance, services de transport, services de sécurité, - Application de la loi et des normes ; - Mobilisation de personnel pour soutenir les opérations d'intervention 	MTPTC, ODVA	MENFP, MEF (Dignité), CRH, MSPP, Mairie, MARNDR, MINUSTAH, ONG, SESAM	Non précisées

5.4. Suivi, évaluation et maintenance

La responsabilité de suivi et d'évaluation incombe à la personnalité ayant assumé l'activation du Plan.

A l'initiative du maire principal de la commune, le Plan de contingence communal a été validé et approuvé par la plupart des organisations concernées travaillant au niveau de la commune. Dans ce contexte, le Plan sera évalué et révisé de manière régulière. Les exercices d'évaluation, de révision et de mise à jour du plan sont sur la responsabilité du maire principal, de l'un de ses assesseurs ou de l'une des personnalités appelées à diriger le COUC. Il est convenu d'établir un calendrier annuel pour que s'effectuent des exercices de simulation et de retour d'expériences après la gestion d'urgences éventuelles au cours de l'année. Pour ce qui concerne 2013, les activités suivantes sont planifiées :

- Mars 2013 : début des activités de préparation ;
- Mai et juillet 2013 : exercices de simulation ;
- Décembre 2013 : Exercice d'évaluation de la réponse aux urgences de l'année ;
- Janvier – Février 2014, révision et validation du Plan de contingence communal de 2012.

A la défaillance des responsables du Comité communal, la coordination technique du Bas-Artibonite ou le niveau départemental assume les responsabilités de suivi, d'évaluation et de maintenance. Si le Comité départemental faillit, le niveau central assume ces responsabilités.

6. Cadre opérationnel

6.1. Support administratif et financier

Actions généralement requises	– Impératifs opérationnels	– Actions minimales	Responsabilités
Reddition de comptes après les urgences	– Ouverture de comptes bancaires au nom du COUC ;	– Deux comptes bancaires : ○ Un compte dollar ; ○ Un compte gourde ;	Responsable de logistique
	– Dépôt initial et préparation des procédures de transactions ;	– Procédures de dépôt et de retrait : ○ 2 signatures exigibles pour les retraits ; ○ Réquisition approuvée par deux personnes en charge du COUC ;	
	– Tenue des livres relatives aux opérations de débours ;	– Journal des débours ;	
	– Information des secteurs sur les procédures de décaissement ;	– Un feuillet expliquant les procédures ;	
Visibilité des bailleurs et transparence dans l'utilisation des fonds	– Vulgarisation des informations sur les supports financiers reçus au COUC ;	– Rapport comptable sur les entrées et sorties de fonds ;	
Elaboration de demandes de financement pendant la gestion de l'urgence et suivant les mécanismes propres des bailleurs	– Préparation de budget ; – Approbation de budgets et de remboursements ;	– Actions basées sur les estimations de gestionnaires, comptables	

6.2. Logistique et sécurité

Actions généralement requises	– Impératifs opérationnels	– Actions minimales	Responsabilités
Evacuation et hébergement des déplacés	– Mobilisation des moyens de transport disponibles ;	– Inventaire ; – Protocoles d'accord avec les institutions disposant de moyens de transport et de déplacement ; – Protocoles d'accord avec les pompes à essence ;	Responsable de logistique

	<ul style="list-style-type: none"> - Identification et choix des sites d'hébergement (abris principaux, abris secondaires) ; - Prise en charge des déplacés ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Vulgarisation de la liste des abris provisoires ; - Protocoles d'accord avec les propriétaires/gestionnaires de bâtiments susceptibles d'être utilisés comme abris ; - Plan de "relocalisation temporaire" des sinistrés ; - Prise en charge des déplacés ; 	Le maire et le Responsable de logistique
Transport de l'aide et déplacement des équipes d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation des moyens de transport disponibles 	<ul style="list-style-type: none"> - Inventaire ; - Protocoles d'accord avec les institutions disposant de moyens de transport et de déplacement ; 	Le maire et le Responsable de logistique
Sécurité globale des actions de réponse	<ul style="list-style-type: none"> - Sécurisation des convois d'aide, des abris, des entrepôts et des aires affectées 	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation des effectifs de la Police nationale ; - Identification de couloirs de déplacement ; - Actions minimales en matière de mobilisation de ressources humaines ; 	Le commissaire municipal

6.3. Mobilisation de ressources humaines

Actions généralement requises	Impératifs opérationnels	Actions minimales	Responsabilités
Evaluation des capacités	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation des capacités du personnel ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation des capacités du personnel ; 	Responsable de logistique
Déploiement d'équipes d'intervention rapide dans les 24 à 48 heures	<ul style="list-style-type: none"> - Ressources humaines en support aux équipes sur le terrain ; - Prise en charge des équipes de secours et des ressources en support ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Envoi d'un cadre de haut rang en support à la 1^{ère} équipe envoyée sur le terrain ; - Mobilisation du personnel en support aux équipes d'intervention d'urgence (+ procédures, contrats et accords ; mécanismes de répartition et de contrôle ; support médical ; transport, logement, logistique ; autres supports...); - Actualisation de la liste des personnes contact ; 	

N.B. Chaque institution représentée au sein du Comité doit évaluer les capacités de ses ressources humaines et déléguer le meilleur cadre au COUC.

6.4. Information et télécommunications

Actions généralement requises	– Impératifs opérationnels	– Actions minimales	Responsabilités
Alerte	– Donner l’alerte à la population et/ou informer les autorités ;	– Un plan d’alerte fonctionnel ; – Un système de communication de secours efficace ;	Le maire et le Responsable de logistique
Communication intense pendant la gestion de l’urgence	– Systèmes de communication fonctionnels pendant la période d’urgence ;	– Un téléphone portable (rechargeable à l’énergie solaire) disponible pour chaque membre du COUC et pour chaque chef d’équipe d’intervention ;	Le Responsable de logistique
Communication de proximité avec les populations des zones à hauts risques		– Mégaphones et moyens de déplacement disponibles.	

7. Plan de préparation

Actions de préparation	Délais	Institution leader	Institution d’appui	Ressources nécessaires
Activation du Plan de préparation	Mi-janvier 2013	Mairie	CRH, Chambre de commerce	Salle de réunion, matériel et fournitures de bureau, Alimentation
Exercices de simulation	Mai – juin 2013	Mairie	CRH, WINNER, OCHA, OPS/OMS	Matériel roulant, installations, matériel et fournitures de bureau, ressources financières, alimentation
Populations touchées, conséquences humanitaires et besoins				
<ul style="list-style-type: none"> - Protocoles d’accords avec les propriétaires et conducteurs d’autobus et de voiliers ; - Identification, évaluation et préparation des abris ; - Mobilisation de 100 tentes familiales et la quantité de toilettes portables correspondantes / Amélioration des blocs sanitaires dans les écoles ; 	Février – mai 2013	Mairie, CRH, CCPC	CCPC, MSPP, PNH, PAM, CRH, MINUSTAH, ONG, MENFP, Secteur privé, JA, Scouts d’Haïti	Matériels et fournitures de bureau Ressources humaines et financières

Actions de préparation	Délais	Institution leader	Institution d'appui	Ressources nécessaires
- Préparation d'entrepôts ; - Prépositionnement de stocks d'aliments, de kits et de matériels.				
Menaces secondaires				
- Voir santé et installations sanitaires ;				
Infrastructures de services et de communication				
- Inventorier le matériel disponible ; - Inventorier les camions disponibles ; - Protocole d'accord avec les propriétaires de camions citernes, les compagnies d'eau traitée et SESAM ; - Inventaire et prépositionnement du matériel nécessaire à la réhabilitation des puits et du réseau hydraulique ; - Prépositionnement d'eau potable ;	Mars – mai 2013	MTPTC/ODVA	MAIRIE, MSPP, JUSTICE, ONG, Secteur privé	Matériels et fournitures de bureau, ressources financières
Infrastructures agricoles				
- Maintenance et entretien des tracteurs et outillage agricoles ; - Prépositionnement de semences ; - Mobilisation et prépositionnement de ressources pour le secteur agricole.	Mars – mai 2013	BAC, ODVA	CCPC, MARNDR, ONG,	Ressources humaines et financières
Santé et Installations sanitaires				
- Revoir avec le secteur Santé les paramètres de la prise en charge des victimes ; - Constituer un stock de médicaments essentiels et de kits d'urgence ;	Mars – mai 2013	MSPP, CRH	Mairie, CCPC, ONG, DSA, Secteur privé	Ressources humaines Matériel roulant, entrepôt et installations, matériel et

Actions de préparation	Délais	Institution leader	Institution d'appui	Ressources nécessaires
				fournitures de bureau, ressources financières
– Constituer des stocks de nourriture et d'eau ;				
– Simulation en gestion d'afflux de victimes	Mai – juin 2013		WINNER, OPS/OMS	
Energie et communications				
– Rappel de l'accord pour l'utilisation d'un système de communication de support (CRH) ;	Mars – mai 2013	PNH, Mairie	CRH, MTPTC, ONG, Secteur privé	Matériel roulant, entrepôt et installations, matériel et fournitures de bureau, ressources financières
– Protocoles d'accord avec les fournisseurs de services sur place ;				
– Mobiliser et prépositionner des groupes électrogènes alternatifs ;				
– Stocker du matériel de rechange dans des zones non inondables ;				
– Stocker du carburant pour le fonctionnement des groupes électrogènes ;				
Ecoles, églises et autres édifices				
– Négocier des programmes <i>Cash for work</i> avec les ONG sur place ;	Avril-mai 2013	MENFP, BDS	Mairie, Eglises, ONG, Secteur privé	Matériel roulant, entrepôt et installations, matériel et fournitures de bureau, ressources financières
– Négocier des programmes de réhabilitation d'écoles et d'acquisition de matériels avec les partenaires concernés ;	A l'activation du plan			
– Prépositionnement de tentes ;	Mars – mai 2013			
– Prépositionnement de matériels scolaires ;				
Institutions de service (Banques, PNH, Poste, DGI...)				
– Négocier des programmes <i>Cash for work</i> avec les ONG sur place ;		Mairie	CCPC, ONG	Matériel et fournitures de bureau

Actions de préparation	Délais	Institution leader	Institution d'appui	Ressources nécessaires
Habitat et relief				
– Subventions et distribution à négocier en fonction des disponibilités ;	A l'activation du plan	Mairie, CRH	CCPC, MSPP, PNH, PAM, MINUSTAH, ONG, MENFP, Secteur privé, JA, Scouts d'Haïti	Matériel roulant, entrepôt et installations, matériel et fournitures de bureau, ressources financières
– Collecte et prépositionnement de vêtements, de kits de secours, d'articles de literie et d'ustensiles ;	Mars – mai 2013			
Autres impacts				
– Négocier des programmes de subventions avec les ONG locales ;	Avril-Mai 2013	Mairie, PNH	Justice, ONG	Matériel et fournitures de bureau
– Plans de sécurité à développer et placer en annexe au plan de contingence ;	Janvier – Mars 2013			
– Alimenter les poteaux et les bouches d'incendie				
– Préparer la liste des bouches d'incendie				

8.2. Mobilisation de ressources

Les ressources peuvent être mobilisées en provenance de différentes sources :

- Les fonds des projets d'appui au Système national de Gestion des Risques et des Désastres, ceux des ONG intervenant dans la commune ou des Agences des Nations Unies ;
- Les ressources du Trésor public, dans le cadre de la préparation et du renforcement des structures locales.

Il revient à la coordination du Comité communal, dont principalement la mairie de St Marc, la responsabilité de mobiliser les ressources au niveau local, au niveau national comme à l'étranger (dans le cadre de la coopération avec des mairies externes). Le Comité communal doit cependant être supporté et encouragé dans cette action par les niveaux hiérarchiques concernés et les institutions non gouvernementales intéressées à la problématique de la gestion des risques et des désastres.

9. LISTE DES ACRONYMES

- ACTED : Agence d'aide à la coopération technique et au développement
- ASEC : Assemblée de la section communale
- BAC : Bureau agricole communale
- BID : Banque interaméricaine de développement
- BDS : Bureau du district scolaire
- CASEC : Conseil d'administration de la section communale
- CCGRD : Comité communal de gestion des risques et des désastres
- CCPC : Comité communal de la protection civile
- CDGRD : Comité départemental de gestion des risques et des désastres
- CECI : Centre d'étude et de coopération internationale
- CNM : Centre national de météorologie
- COJBA : Coordination des journalistes du Bas-Artibonite
- COUC : Centre d'opérations d'urgence communal
- CRF : Croix-Rouge française
- CRH : Croix-Rouge haïtienne
- CRO : Chief Regional Office
- CUPC : Commission d'urgence de la protection civile
- DDA : Direction départementale de l'Artibonite
- DINEPA : Direction nationale d'eau potable et d'assainissement
- DPC : Direction de la Protection Civile
- DSA : Direction sanitaire de l'Artibonite
- DTCOU : Direction technique du COU
- EDH : Electricité D'Haïti
- FEFBA : Fédération des femmes du Bas-Artibonite
- GRD : Gestion des risques et des désastres
- GSP : Groupe santé plus
- IHSI : Institut haïtien de statistique et d'informatique
- JA : Jeunesse adventiste
- JEM : Jeunesse en mission
- MARNDR : Ministère de l'Agriculture, des ressources naturelles et du développement rural
- MEF : Ministère de l'Economie et des finances
- MENFP : Ministère de l'Education nationale et de la formation professionnelle
- MICT : Ministère de l'Intérieur et des collectivités territoriales
- MINUSTAH : Mission des Nations Unies pour la stabilisation d'Haïti
- MJSAC : Ministère de la Jeunesse, des sports et de l'action civique
- MSPP : Ministère de la Santé publique et de la population

- MTPTC : Ministère des Travaux publics, transports et communications
- OCHA : *Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (UN)*
- ODVA : Organisme de développement de la vallée de l'Artibonite
- OFATMA : Office d'assurance accidents du travail, maladie et maternité
- ONA : Office national d'assurance vieillesse
- ONG : Organisation non gouvernementale
- OPS/OMS: Organisation panaméricaine de la santé / Organisation mondiale de la santé
- OXFAM : *Oxford Committee for Famine Relief*
- PAM : Programme alimentaire mondial
- PIM : Plan d'investissement municipal
- PNH : Police nationale d'Haïti
- PNUD : Programme des Nations unies pour le développement
- SEMANAH : Service maritime et de navigation d'Haïti
- SESAM : Société des eaux de St Marc
- Southcomm :
- UCS :
- UE : Union européenne
- UNICEF : Fonds des Nations unies pour l'enfance
- UNPOL : United Nations Police
- UN : United Nations
- USAID : United States Agency for International Development
- WINNER : Watershed Initiative for National Natural Environment Resources

10. Annexes

1. Matrice d'interventions rapides
2. Liste des membres du Comité communal
3. Liste des membres du Comité départemental
4. Liste des refuges et abris identifiés dans la commune
5. Coordonnées des membres du SPGRD
6. Plan d'alerte de la commune
7. Plan d'évacuation de la ville de St Marc
8. Plan d'évacuation de Bocozele
9. Plan de gestion des abris provisoires
10. Plan de gestion de l'aide alimentaire
11. Plan de gestion des cadavres
12. Carte de la commune
13. Carte des quartiers
14. Carte du département
15. Profil de la commune
16. Carte des risques de la commune
17. Manuel de fonctionnement du COUC
18. Inventaire des ressources disponibles au niveau de la commune
19. Sommaire des plans sectoriels de réponse
20. Organigrammes divers
21. Liste des blocs, habitations et localités
22. Actions à entreprendre pendant les urgences
23. Fiche de présence dans les abris
24. Systèmes d'alerte
25. Gestion des désastres sur le terrain

Les annexes manquantes seront ajoutées par le Comité communal au fur et à mesure de leur disponibilité.

